



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

**Séance du 29 mars 2016**

### Délibération n° B 2016-10

#### **Construction du nouveau centre d'incendie et de secours d'ANDELOT- EN-MONTAGNE : approbation de l'avant-projet définitif (APD)**

Membres en exercice : 5  
Présents : 5  
Nombre de votants : 5  
Votes pour : 5  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
22/03/2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars, à dix-sept heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT, Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2007, relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2010-02 du 20 mars 2010, relative au programme pluriannuel de travaux programmés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours en 2010 pour les projets immobiliers ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-33 du 18 octobre 2012, relative au programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-38 du 17 décembre 2014, relative au programme d'équipement 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-32 du 14 décembre 2015, relative au parc immobilier du Service Départemental d'Incendie et de Secours, avec notamment la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

#### **Rappel du dossier :**

- abandon du projet de réhabilitation du CERD jugé trop onéreux au profit d'une construction sur un terrain mis à disposition et viabilisé par la commune d'ANDELOT-EN-MONTAGNE,
- enveloppe prévisionnelle de 332 000 € HT toutes dépenses confondues,
- projet cofinancé par le SDIS et les 13 communes défendues en 1<sup>er</sup> appel,
- décision de réalisation par délibération du CASDIS du 17/12/2014,
- attribution du marché de maîtrise d'œuvre en mai 2015 au cabinet REICHARDT – FERREUX de LONS-LE-SAUNIER,
- construction d'un bâtiment 3 travées d'environ 240 m<sup>2</sup> (programme technique basé sur celui des opérations de LA MARRE et CHAUMERGY).

## Présentation de l'avant-projet définitif (APD)

Le projet d'APD peut se résumer ainsi :

- une surface couverte totale de 246 m<sup>2</sup> pour un programme établi à 239 m<sup>2</sup>,
- des aires extérieures pour 390 m<sup>2</sup> pour un programme établi à 360 m<sup>2</sup>,
- un coût travaux seuls évalué à 288 370 € HT pour une enveloppe fixée par la maîtrise d'ouvrage à 285 000 € HT. La réévaluation de l'enveloppe travaux n'entraîne pas le dépassement de l'enveloppe globale toutes dépenses confondues qui reste contenue à 332 000 € HT ; l'ajustement étant possible en raison d'une marge de manœuvre financière anticipée (12 000 €).
- un bâtiment qui comporte un niveau de prestation identique aux dernières opérations réalisées de LA MARRE et CHAUMERGY. Toutefois, le projet pourrait être amélioré par différentes options (21 250 € HT au total) qu'il est proposé de maintenir au DCE. La validation définitive interviendra à l'issue de l'analyse des offres de base du marché de travaux.

Le planning prévisionnel ajusté lors du COPIL du 03/03/16 est le suivant :

- finalisation des pièces du permis de construire semaine 9 ou 10
- validation de l'APD au Bureau du 17/03/16
- phase PRO – DCE pour fin avril
- livraison par la commune d'ANDELOT-EN-MONTAGNE de la plateforme pour juin 2016
- notification des marchés de travaux en juin pour un démarrage des travaux avant l'été : objectif d'un bâtiment hors d'eau / hors d'air pour octobre ou novembre 2016

***Il nous est demandé d'en délibérer et d'approuver l'avant-projet définitif se rapportant à la construction du nouveau CIS d'ANDELOT-EN-MONTAGNE pour un coût de travaux seuls de 288 370 € HT.***

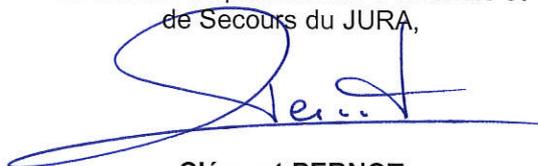
---

### **DECISION N° B 2016-10 DU 29 MARS 2016**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avant-projet définitif présenté se rapportant à la construction du nouveau CIS d'ANDELOT-EN-MONTAGNE pour un coût de travaux seuls de 288 370 € HT.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le - 1 AVR. 2016  
Affiché le - 4 AVR. 2016  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 1er trimestre 2016

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**